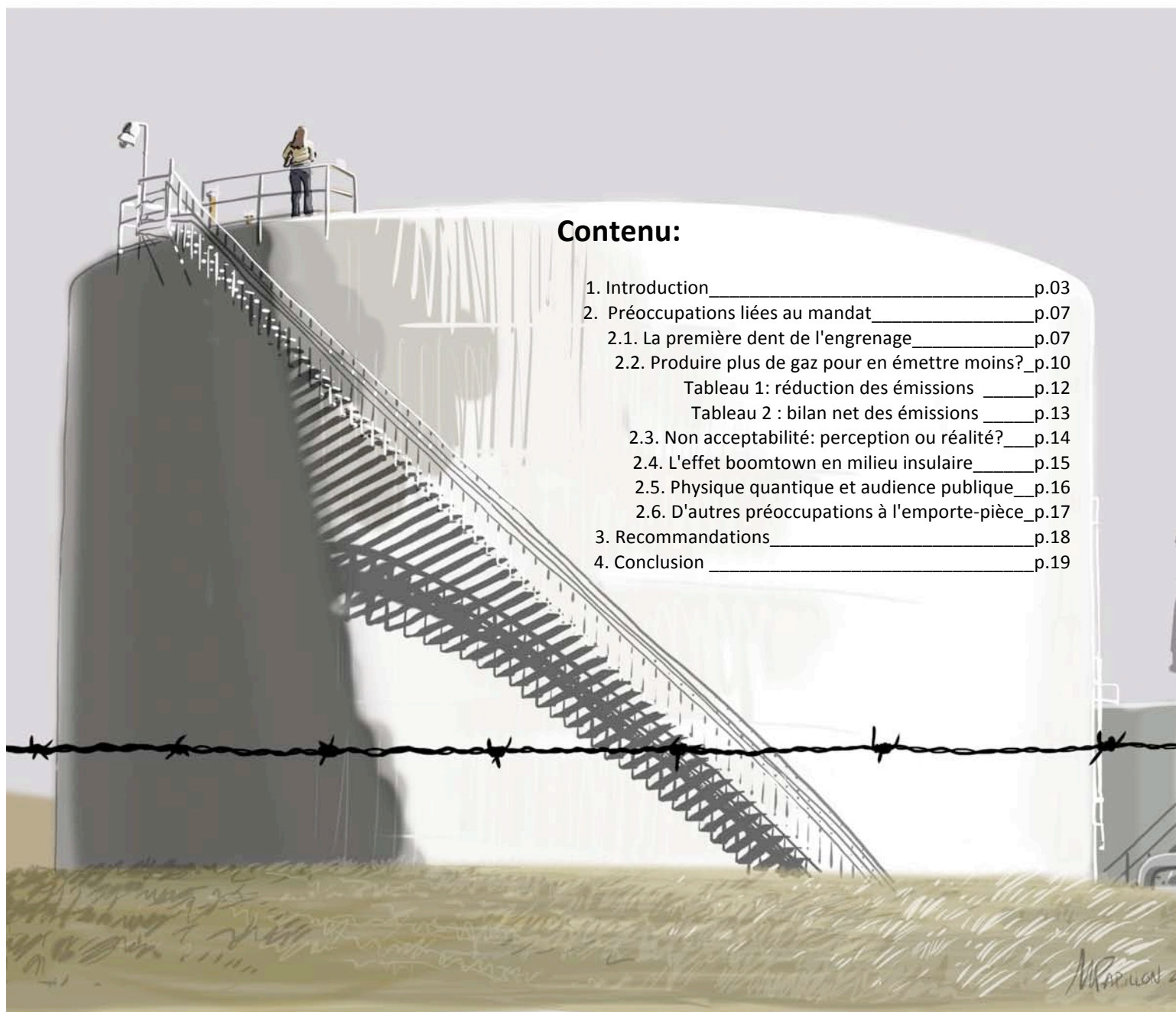


Les effets liés à l'exploration et l'exploitation des ressources naturelles sur les nappes phréatiques aux Îles-de-la-Madeleine, notamment ceux liés à l'exploration et l'exploitation gazière

Les effets liés à l'exploration et l'exploitation des ressources naturelles sur les nappes phréatiques aux Îles-de-la-Madeleine, notamment ceux liés à l'exploration et l'exploitation gazière



Mémoire déposé au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement
par Marianne Papillon le 14 juin 2013



Contenu:

1. Introduction	p.03
2. Préoccupations liées au mandat	p.07
2.1. La première dent de l'engrenage	p.07
2.2. Produire plus de gaz pour en émettre moins?	p.10
Tableau 1: réduction des émissions	p.12
Tableau 2 : bilan net des émissions	p.13
2.3. Non acceptabilité: perception ou réalité?	p.14
2.4. L'effet boomtown en milieu insulaire	p.15
2.5. Physique quantique et audience publique	p.16
2.6. D'autres préoccupations à l'emporte-pièce	p.17
3. Recommandations	p.18
4. Conclusion	p.19

Illustrations et photographies de Marianne Papillon.
 Images page 1 et 18: oeuvre de Marianne Papillon de la collection municipale des Îles-de-la-Madeleine
 L'auteur limite les droits de reproduction de ces images à la diffusion de ce mémoire dans son intégralité.
 Droits et versions à haute résolution disponibles sur demande.

1. Introduction

L'auteure du présent mémoire est citoyenne des Îles-de-la-Madeleine, mère de famille, médecin de formation, artiste en arts visuels, membre du conseil d'administration d'Arrimage (corporation culturelle des Îles-de-la-Madeleine) et siège sur la Table de concertation sur les hydrocarbures des Îles-de-la-Madeleine. L'opinion exprimée est personnelle à l'auteure et n'engage aucun groupe, ni organisme, ni profession.

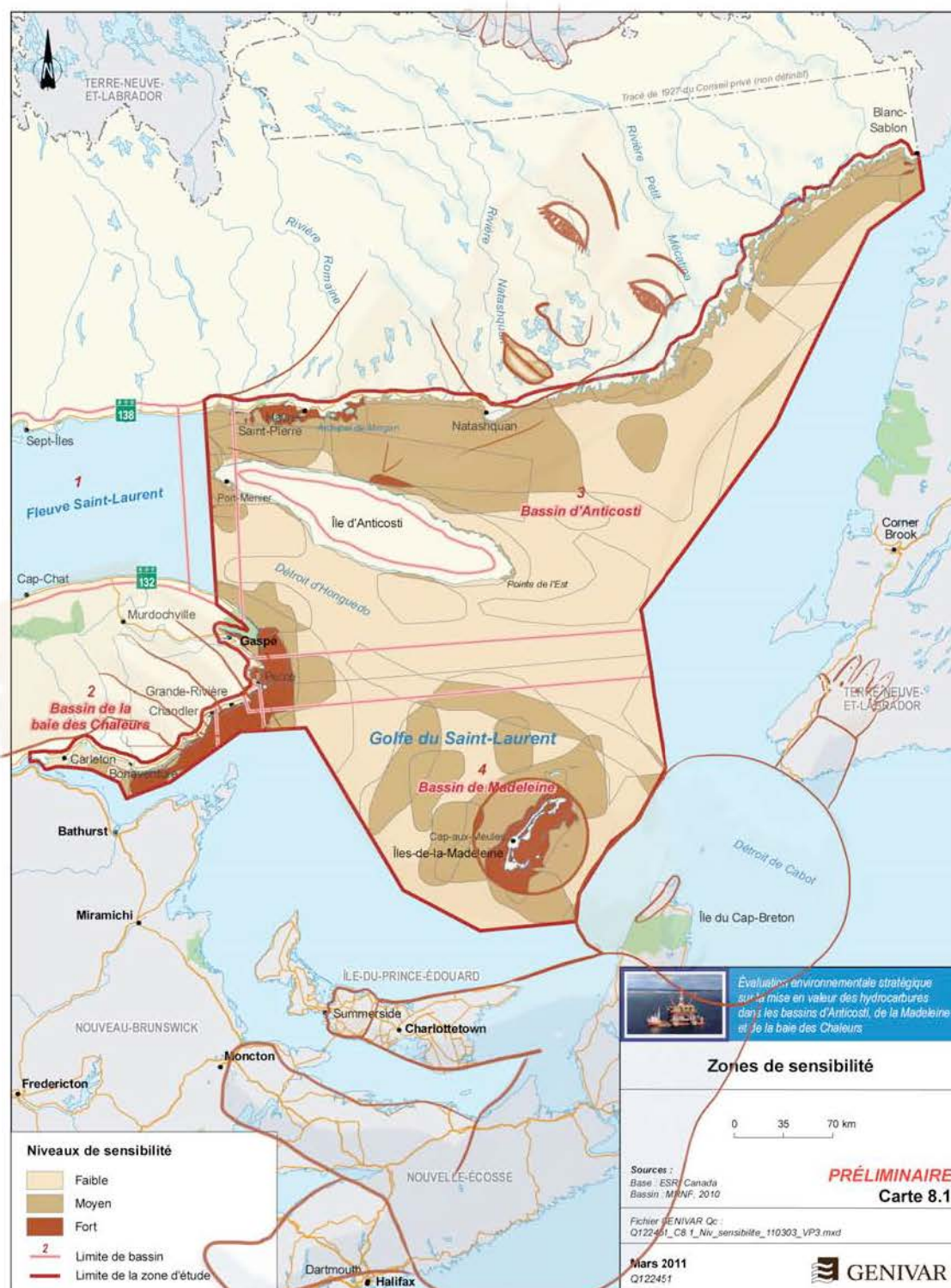
Dossier chaud politiquement et environnementalement, je me suis documentée sur le sujet des hydrocarbures ces dernières années et je m'y suis impliquée en tant que citoyenne. J'ai aussi entamé une démarche artistique sur le sujet de notre dépendance aux hydrocarbures. Quelques oeuvres illustrant mon opinion s'intègreront ainsi au présent mémoire.

Ma vie aux Îles me confronte aux changements climatiques. En tant que citoyenne insulaire dont le mode de vie est énergivore, je me questionne énormément sur les pistes de solution pour réduire notre empreinte écologique. Le développement de la filière gazière nous a d'ailleurs été présenté comme tel; un moyen de réduire nos émissions. J'y reviendrai. Pour moi, la protection de la nappe phréatique va de pair avec la lutte aux changements climatiques et avec la réduction de notre consommation des énergies fossiles.

Mes réflexions s'appuient sur les informations disponibles sur le site du BAPE, mais aussi sur une revue d'actualité, des conférences d'experts et la panoplie de consultations au sujet des hydrocarbures sur notre territoire ces dernières années. Voici la liste de ma participation citoyenne sur le sujet :

- BAPE sur les levés sismiques en milieu marin (2004)
- Consultation des Rendez-Vous de l'Énergie (2010)
- Consultation sur le plan régional intégré des ressources et du territoire de la CRÉGÎM (2010)
- Consultations du CNLOPB (Office Canada-Terre-Neuve-Labrador sur les hydrocarbures extra-côtiers) sur les études environnementales de Corridor Ressources à Old Harry et dépôt d'un mémoire (2011)
- BAPE sur le développement durable des gaz de schiste (2011, dépôt du mémoire DM20)
- Forum sur les hydrocarbures aux Îles (2011)
- Séances d'information de Gastem (2011)
- Événement "Solutions énergétiques compatibles avec notre mode de vie insulaire" (2011)
- Consultation de Genivar pour l'EES-2 sur les hydrocarbures dans le Saint-Laurent et dépôt d'un mémoire (2011)
- Consultation du CNLOPB sur la mise à jour de l'EES de l'Ouest de TN (2012)
- Forums régionaux Gaspésie-les-Îles sur les hydrocarbures (2012-2013)
- Table de concertation sur les hydrocarbures des Îles-de-la-Madeleine (2013)
- Consultation municipale Horizon 2022 (2013)

(Adaptation personnelle de la carte 5.3 "Zone de sensibilité", de Genivar, version préliminaire du rapport de l'EES-2 sur la mise en valeur des hydrocarbures dans les bassins d'Anticosti, de Madeleine et de la baie des Chaleurs http://www.ees.gouv.qc.ca/documents/chapitres/ees2_information_zones-sensibilite-5-3.pdf)



Carte 5.3 Zones de sensibilité.

Les résidents des Îles-de-la-Madeleine ont effectivement été fortement sollicités et exposés à divers processus d'information et de consultation sur les hydrocarbures. Et pourtant, les questions de fond demeurent les mêmes année après année, sans réponse de la part des autorités publiques, sans avoir la confirmation d'avoir été entendues non plus. Ces questions de fond, les voici : avons-nous réellement besoin de développer la ressource pétrolière et gazière? Les bénéfices dépassent-ils vraiment les désavantages? Avons-nous la capacité de gérer le risque encouru? N'y aurait-il pas lieu de mettre à jour notre stratégie énergétique avant de développer cette filière? Cette industrie ne risque-t-elle pas d'accentuer notre dépendance aux hydrocarbures et de retarder le virage aux énergies renouvelables? Et après, dans 30, 50 ou 100 ans, serons-nous prêts à faire face à la finitude de l'énergie fossile? Comment nos communautés survivront-elles au choc pétrolier?

En 2010, dans un mémoire pour le développement durable du gaz de schiste, j'écrivais la conclusion suivante, et vous constaterez qu'elle demeure d'actualité:

"Vraisemblablement, l'échéancier du BAPE devrait être modifié, le territoire devrait être élargi et le mandat devrait être beaucoup plus grand pour tenir compte d'une question plus fondamentale : est-il utile, nécessaire et acceptable de développer la filière gazière - et pétrolière - au Québec actuellement?"

Je m'inquiète aussi du fait qu'un projet de loi sur l'exploration et l'exploitation gazière et pétrolière sera déposé après la tenue de la présente enquête. Est-ce que la population et les scientifiques auront pu être préalablement consultés à propos du pétrole (sur les forages d'Anticosti ou de la Gaspésie, par exemple) et auront pu adéquatement s'exprimer à propos du gaz naturel à forage vertical? Non.

Dans ma communauté, en 2011, un forage terrestre vertical est prévu. Et à quelques kilomètres, un forage en mer est prévu pour 2012. Or, les eaux sous-terraines des Îles de la Madeleine sont classées 1 selon le Ministère du développement durable, de l'environnement et des parcs, ce qui veut dire irremplaçable. Et pendant ce temps, sur cet archipel isolé en plein coeur du golfe du Saint-Laurent, nous produisons de l'électricité par combustion de mazout et encourageons massivement l'industrie pétrolière alors que nous avons un énorme potentiel éolien et que nous pourrions exporter de l'énergie renouvelable si nous avons une plateforme éolienne offshore et un câble sous-marin.

Avant d'autoriser des projets gaziers - ou pétroliers -, nous avons besoin de savoir où nous allons, quelle est notre vision d'avenir."

(http://www.bape.gouv.qc.ca/sections/mandats/Gaz_de_schiste/documents/DM20.pdf)

Fort heureusement, la contestation citoyenne - et le faible prix du gaz - ont eu raison de l'échéancier ci-haut mentionné et encore aucune de demande de permis de forage n'aurait été déposée, ni en mer, ni sur terre. Reconnaisante du fait qu'un BAPE ait été accordé aux Îles-de-la-Madeleine, vous comprendrez que je ne limiterai cependant pas mon opinion à la nappe

phréatique ni même à l'exploration et à l'exploitation gazière, les enjeux concernant l'industrie pétrolière, les forages extra-côtiers, les sources d'émission de CO₂, les changements climatiques et la stratégie énergétique locale et provinciale étant indissociables, à mes yeux, à l'analyse complète et pertinente de la situation.



2. Préoccupations liées au mandat

2.1. La première dent de l'engrenage

En audience, vous avez adressé une question capitale au Ministère des ressources naturelles : "Est-ce qu'une entreprise qui découvre un gisement doit obligatoirement l'exploiter?"

(http://www.bape.gouv.qc.ca/sections/mandats/nappes_phreatiques_îles-de-la-madeleine/documents/DB32.pdf)

Si je comprends bien, la réponse est oui, mais seulement si le gouvernement a commis l'irréversible de demander à l'entreprise une évaluation économique du gisement et que la rentabilité y est démontrée.

L'entreprise doit alors obligatoirement évoluer vers une demande de permis d'exploitation et, une fois obtenu, elle doit obligatoirement maintenir sa production pour conserver son permis. Évidemment, l'entreprise peut décider de cesser ses opérations, mais elle perdrait alors son permis et beaucoup d'argent. Ainsi, dans le contexte politique actuel où l'on ne se cache pas de vouloir aller de l'avant avec cette filière, réaliser un forage exploratoire correspondrait bel et bien aux premières dents d'un bien gros engrenage.

Il m'apparaît donc fort inquiétant qu'on puisse actuellement demander et autoriser un forage exploratoire aux Îles-de-la-Madeleine, d'autant plus que l'expert de la Commission géologique du Canada a confirmé en audience que si ce forage s'avérait positif, cela pourrait contribuer au développement du bassin Madeleine :

"À l'échelle du bassin, le potentiel gazier est déjà en partie confirmé par les découvertes antérieures. Toutefois, un nouveau forage présentant des résultats favorables en termes de production initiale et stabilisée entraînerait un renouveau de l'exploration. Ce regain d'intérêt aiderait à préciser la quantité et gaz et d'hydrocarbures liquides en place."

- Commission géologique du Canada, http://www.bape.gouv.qc.ca/sections/mandats/nappes_phreatiques_îles-de-la-madeleine/documents/DQ1.1.pdf

L'engrenage imaginaire auquel je réfère m'apparaît d'autant plus immense que le gouvernement du Québec envisage de lever le moratoire sur les activités d'exploration dans le golfe du Saint-Laurent à l'issue de l'EES-2. Aussi faut-il rappeler que, si un accident survenait dans quelque partie du Saint-Laurent, ce sont les 5 provinces bordant le golfe qui pourraient en être affectées, tel que démontré par la fondation David Suzuki dans leur simulation d'un déversement dans le golfe (<http://www.davidsuzuki.org/fr/champs-d'intervention/oceans-et-eau-douce/enjeux-et-recherche/planification-marine-et-conservation/quelles-seraient-les-effets-dun-deversement-de-petrole-dans-le-golfe-du-saint-la/>).



Nous avons droit à de belles paroles : "Sans acceptabilité sociale, nous n'irons pas", nous martelle-t-on. Mais ils en conservent pourtant le droit. De plus, nous savons que le gouvernement québécois actuel, comme le précédent, a un préjugé favorable envers le développement du pétrole et du gaz. Une nouvelle loi sur les hydrocarbures est prévue à l'automne 2013, mais qu'en savons-nous? Rien du tout. (*Quel est l'état d'avancement du projet de loi sur les hydrocarbures?* MRN, http://www.bape.gouv.qc.ca/sections/mandats/nappes_phreatiques_îles-de-la-madeleine/documents/DQ5.1.pdf)

Qui plus est, les propos du commissaire au développement durable Scott Vaughan n'avaient rien pour nous rassurer : "Les deux offices des hydrocarbures extracôtiers de l'Atlantique et les entités fédérales ne sont pas adéquatement préparés pour intervenir au besoin en cas de déversement majeur de pétrole." (http://www.oag-bvg.gc.ca/internet/Francais/mr_20130205_f_37752.html)

Pêches et Océans aurait renchéri récemment :

" Les aptitudes de la Garde côtière canadienne à surveiller et réagir à une hypothétique marée noire sont insatisfaisantes et reposent sur un système dépassé, désorganisé et qui a grandement besoin d'être remanié, indique-t-on dans des évaluations internes menées par le gouvernement fédéral. (...) Une version préliminaire d'un rapport de mars 2012 du ministère fédéral des Pêches, dont La Presse Canadienne a obtenu copie en vertu de la Loi sur l'accès à l'information, souligne que les capacités de réaction à un possible déversement national de pétrole sont nettement inférieures à ce que les ministres prétendent."

- La garde côtière réagirait mal à une marée noire, radio-canada, 3 juin 2013
http://www.radio-canada.ca/regions/colombie-britannique/2013/06/03/006-garde-cotiere-petrole.shtml?fb_action_ids=10151432447046596&fb_action_types=og.recommends&fb_source=aggregation&fb_aggregation_id=288381481237582

Pour conclure sur ce point, j'aimerais souligner le fait qu'il a été admis en audience, par un représentant du MDDEFP, qu'un déversement majeur menant à une marée noire pourrait résulter en une contamination de l'eau salée sous la lentille d'eau douce. Je suis très inquiète que les hydrocarbures plus légers ne traversent alors la colonne d'eau douce pour aller à la surface de la nappe, contaminant l'eau des puits au passage.



2.2. Produire plus de gaz pour en émettre moins?

Abordons maintenant une autre question répétée maintes fois en audience : "Quelle serait la réduction d'émission de GES, si notre centrale électrique au mazout était convertie au gaz ou encore si nous avions un câble nous acheminant l'hydro-électricité?"

En opérant une conversion au gaz, il y aurait localement un gain d'environ 36 000 t de CO₂ par an selon l'analyse du MDDEFP (DB44). Et ce bilan pourrait s'inverser en cas d'exportation massive, émettant alors plus de GES que nous n'en générons déjà.

Or, le scénario du câble ne fait pas partie de l'analyse du MDDEFP mais il a pourtant été retenu par Hydro-Québec dans ses études de scénario d'alimentation. Une réduction de près de 150 000 t/an serait alors possible. Et plus encore si on électrifieait en plus nos transports ou si nous avions recours au biogaz :

"Le secteur qui produisait le plus d'émissions de GES au Québec, en 2009, était celui du transport (routier, aérien, maritime, ferroviaire, hors route), atteignant 35,6 Mt éq. co₂, soit 43,5 % des émissions. À lui seul, le **transport routier** représentait 76,1 % des émissions du secteur du transport, soit **33,1 % des émissions totales de GES.**"

l'Inventaire québécois des émissions de gaz à effet de serre (MDDEFP, nov 2011)

<http://www.mddep.gouv.qc.ca/changements/ges/2009/inventaire1990-2009.pdf>



Le couplage éolien tel qu'anticipé par Hydro-Québec n'apparaît pas non plus dans cette analyse. Je propose donc une nouvelle lecture de l'ensemble ces données. J'ai préparé un tableau où j'ai intégré d'autres scénarios énergétiques. L'angle de vue proposé aborde explicitement la réduction escomptée d'émission de GES. Je vous soumetts aussi un graphique adapté du bilan net des émissions de GES illustrant ce même point de vue. Évidemment, n'étant pas une professionnelle du domaine, les chiffres exacts sont à réévaluer. Il n'en demeure pas moins qu'à la lecture de ce tableau et de ce graphique, vous constaterez que le portrait global gagne en nuances, au point de changer de profil.

Produire plus de gaz pour en émettre moins?

Non merci, nous avons, à cet égard, d'autres solutions avantageuses.



Tableau 1 : Réduction d'émission de CO₂ de différents scénarios énergétiques aux îles-de-la-Madeleine, comparé au scénario actuel*

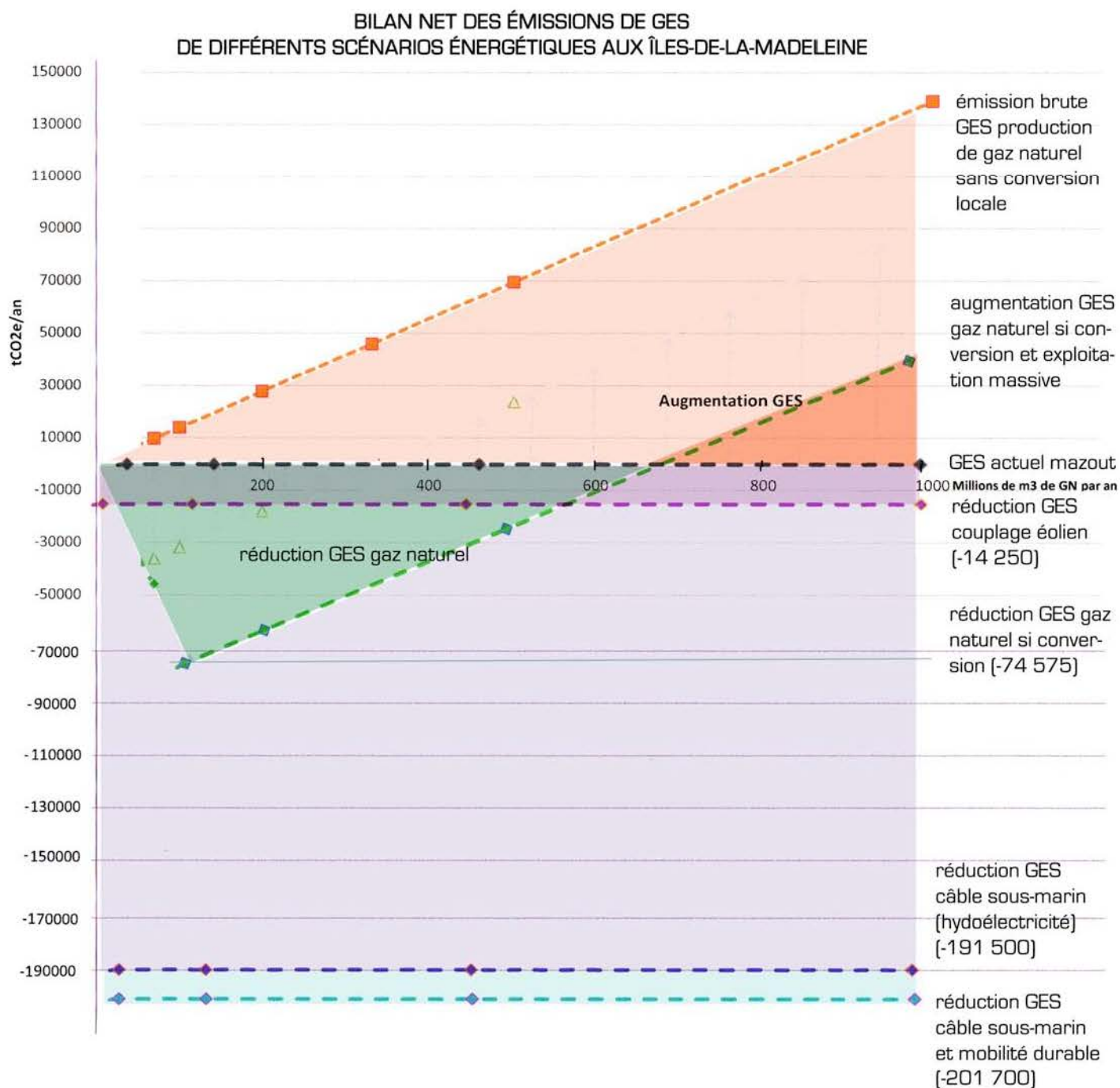
SCÉNARIO :	Mazout avec couplage éolien	Gaz naturel	Câble sous-marin (hydro-électricité) et mobilité durable (+/- biocarburant)
CENTRALE :	11 400 t CO₂/an (10% x 114 000)	28 204 t CO₂/an (114 000 - 85 796)	114 000 t CO₂/an
CHAUFFAGE : (si converti à 100%)	0	17 685 t CO₂/an (39 000 - 21 315)	39 000 t CO₂/an
PRODUCTION **:	2 850 t CO₂/an (25% x 11 400)	28 686 t CO₂/an (38 500 - 9 814)	38 500 t CO₂/an (25% x (114 000 + 39 000))
TRANSPORT :			
(électrification de 25% du parc automobile)	0 ?	0	10 200 t CO₂/an (3000 voitures x 3,4 t CO ₂ /voiture)
conversion du transport routier collectif	0 ?	? (18% moins d'émission)	? 100% moins d'émission (électricité et/ou bio carburant)
conversion du traversier	0	?	? (100% moins d'émission)
conversion de la flotte marine	0	?	?
RÉDUCTION TOTALE :	14 250 t CO₂/an	environ 74 575 t CO₂/an	Au moins 201 700 t CO₂/an

* centrales au mazout sans couplage éolien, sans électrification des transports et avec chauffage résidentiel au diesel

? : Donnée qui m'est inconnue en quantité où dont la faisabilité m'est inconnue. Notez que l'ensemble de ce tableau gagnerait à être validé en fonction, notamment, du portrait énergétique qui sera déposé sous peu par la municipalité des îles-de-la-Madeleine. L'intégration du biocarburant ou autre forme d'énergie renouvelable comme solution partielle ou totale au à la centrale, au chauffage et à la mobilité durable pourrait être ajouté, de même que l'effet d'un programme d'efficacité énergétique.

** : environ 25% des émissions provenant du cycle de vie du pétrole seraient attribuables à son extraction, raffinage et transport. J'ai considéré qu'elles n'étaient pas incluses au calcul des émissions du tableau 3 du DB44, à valider. (source: http://www.nrcan.gc.ca/energy/sites/www.nrcan.gc.ca/energy/files/files/OS-GHG_Emissions_us_f.pdf)

Tableau 2 :



Adaptation personnelle de la figure 1 "Bilan net des émissions GES" de la FICHE D'INFORMATION du MDDEFP "Projet de production de gaz naturel aux îles-de-la-Madeleine dans le cadre de l'audience publique du 15 mai 2013, Calcul du bilan GES du remplacement de la consommation de mazout pour la production d'électricité et pour le chauffage des résidences". DB44. À contrevérifier suite au dépôt du portrait énergétique de la municipalité des Îles-de-la-Madeleine.

2.3. Non acceptabilité : perception ou réalité?

D'autres se chargeront mieux que moi de vous faire part de la non acceptabilité sociale des projets gaziers et pétroliers aux Îles-de-la-Madeleine, mais je ne peux passer sous silence le contenu de la diapo #18 dans la présentation de Monsieur Savoie en audience: "Le consensus social est difficile. **Un élément d'inquiétude constant basé sur des évènements, sur les désinformations** et les interventions, politique ou autres."

Lorsque questionné plus précisément sur la notion de désinformation, Monsieur Savoie a fait référence à des propos véhiculés par *les médias, des officiers municipaux et des ministres*, et plus spécifiquement à 2 émissions de *Découverte en 2011*. Peut-on prétendre pour autant que les gens d'ici auraient été désinformés sur le projet de forage gazier aux îles? Je tiens d'ailleurs à rappeler que les séances d'information de Gastem entamées à l'automne 2011 ont été suspendues par l'entrepreneur sans préavis. Une forte opposition avait effectivement été ressentie au début de cette démarche et, selon moi, il s'agissait bien là de l'expression d'une non acceptabilité sociale.

Évidemment, je vous invite à prendre connaissance du dépôt de 1200 lettres de refus d'accès de propriétaires terriens adressées à Gastem ainsi que des résultats suivants du sondage municipal effectué en 2012 : "Par ailleurs, l'exploitation des hydrocarbures est globalement rejetée par les répondants, tant au milieu terrestre (73,2 %) qu'en milieu marin (78 %)"

(http://www.muniles.ca/images/Upload/4_information_et_communiques/1_communiques/2012/2012-11-08_resultats_sondage.pdf)

Centre-ville de Cap-aux-Meules, automne 2011. Les inscriptions *Gastem Gasland* sont toujours en place après 2 ans.



2.4. L'effet boomtown en milieu insulaire

La croissance qu'on associe à l'industrie gazière et pétrolière repose beaucoup sur de la spéculation. Le plus souvent, l'évaluation des impacts économiques proviennent de l'industrie elle-même. Il est raisonnable de remettre en doute cette évaluation. D'ailleurs, si les retombées économiques de cette industrie étaient positives, profiteraient-elles réellement à la communauté locale?

Admettons qu'il y ait effectivement un "boom" économique et démographique du fait de cette industrie, qu'en seraient les véritables conséquences en milieu insulaire?

"Outre les caractéristiques propres au projet gazier et ce qu'il comporte, des facteurs internes modèleraient aussi l'impact de cette croissance. Par exemple, **l'effet boomtown semble plus ressenti** lorsque la communauté présente l'une ou plusieurs de ces caractéristiques : **petite taille, isolée, rurale, en faible croissance démographique** préalable (Anderson et Theodori, 2009; Jacquet, 2009)."

" Certains changements sont survenus dans la qualité de vie des populations avoisinant l'exploitation du gaz de schiste. Ils sont d'abord associés à l'augmentation importante de nuisances spécifiques (circulation, bruit, luminosité, vibrations). Par ailleurs, des effets sociaux ont été constatés, dont une bonne part semble directement associée à l'effet *boomtown*, lié à l'arrivée de travailleurs et de leurs familles, et donc à l'augmentation rapide de la population. Cette croissance comporte une dimension positive associée à l'accroissement des activités économiques, mais **son bilan à moyen et à long termes est plutôt négatif, en raison de nouvelles dynamiques sociales et d'une demande accrue en matière de services et d'infrastructures de tous secteurs.**"

"De façon générale, on aurait constaté une **augmentation des effets de stress, d'anxiété, d'inquiétudes et d'insatisfactions dans certaines régions où se déroulent des activités associées aux hydrocarbures ou expérimentant un effet boomtown** (Christen, 2010; Blevins *et al.*, 2004; Ecosystem Research Group, 2008; Witter *et al.*, 2010)."

État des connaissances sur la relation entre les activités liées au gaz de schiste et la santé publique, institut national de santé publique du Québec, nov. 2010, http://www.inspq.qc.ca/pdf/publications/1177_RelGazSchisteSantePubRapPreliminaire.pdf

Bien que ces informations aient été publiées en lien avec les gaz de schiste, je crois qu'on peut les appliquer au moins en partie à l'industrie gazière et pétrolière aux Îles de la Madeleine. En effet ce milieu comporte toutes les caractéristique des communautés vulnérables à l'effet boomtown en plus d'être sensible à la déstabilisation du tourisme et de la pêche, en cas d'accident environnemental par exemple.

2.5. Physique quantique et audience publique



Faisons un petit détour par la mécanique quantique, qui nous a enseigné le principe d'incertitude : il est impossible de connaître avec précision à la fois la position et la vitesse d'une particule.

Il en est de même pour les ressources naturelles: au moment de leur évaluation, on ne peut connaître avec précision à la fois la quantité d'hydrocarbure dans le sous-sol d'une région et les effets à long terme de leur extraction sur cette région.

Si nous n'explorons pas, une grande incertitude règnera sur la quantité de gaz et de pétrole dans le bassin Madeleine. Mais nous saurons avec une assez grande certitude que nos ressources demeureront intactes.

Si nous explorons, nous connaissons avec une plus grande précision le potentiel d'hydrocarbure de notre sous-sol, mais nous vivons une grande incertitude par rapport aux conséquences de cette action à court et à long terme.

Rien de bien scientifique, en vérité. L'analogie présentée ici est simpliste et très intuitive. Et c'est pourquoi il m'apparaît tout à fait illogique qu'aucun mécanisme formel d'audience publique ne soit prévue au stade exploratoire au Québec, qu'il s'agisse de gaz ou de pétrole, sur terre comme en mer.

On ne peut agir ainsi, aveuglément, sous prétexte que le contexte légal l'y autorise et que de toute façon, "on ne sait pas encore à quoi on aura affaire". Raison de plus! Voyons plus loin, documentons-nous mieux sur les différents scénarios et étapes possibles et probables. Et recadrons le tout dans une perspective de stratégie énergétique à long terme. C'est une démarche lourde et complexe, j'en conviens, mais pourtant tellement logique. Nous ne savons peut-être pas avec certitude ce qui nous attend, ni en terme de découverte, ni en terme d'impact, mais nous savons ce dont nous avons besoin et ce dont nous ne voulons pas.

Nous ne voulons pas contaminer la nappe phréatique ni la chaîne alimentaire, nous ne voulons pas contribuer à l'accélération des changements climatiques ni à la perte de la biodiversité. Nous ne voulons pas compromettre le bien-être et la survie des générations futures. Nous avons besoin de nous affranchir de notre dépendance à l'énergie fossile et d'entamer le virage énergétique vers des sources d'énergies renouvelables

2.6. D'autres préoccupations à l'emporte-pièce



1 000 000 \$, c'est la garantie de ma propre assurance civile

Force est de constater qu'une industrie gazière a une plus grande potentialité de causer des accidents majeurs que de simples citoyens. Le montant exigé pour l'assurance civile des gazières, de 1 000 000 \$, plus le montant de la garantie d'exécution, s'élevant à un maximum de 150 000 \$, est magistralement insuffisant. Pensons seulement aux stratégies de dessalement de l'eau en cas de d'atteinte majeure à

la nappe phréatique dont les coût sont évalués à plus de 100 000 000 \$. Nous espérons donc que le prochaine Loi sur les hydrocarbures modifiera substantiellement cette exigence de manière à ce que les finances publiques ne soient pas risquée inutilement dans la réparation potentielle de dégâts issus d'intérêts privés.

Ça manque d'oxygène chez les poissons

Il y aurait une zone d'anoxie dans les eaux bordant les Îles de la Madeleine. Ce phénomène serait dû à la présence d'engrais, lesquels augmentent la prolifération d'algues puis conséquemment de bactéries consommant de l'oxygène. Il s'agirait donc d'un indice démontrant qu'il y a une utilisation significative de tels engrais sur les Îles. Ceux-ci étant des contaminants solubles pouvant ruisseler et pénétrer la nappe phréatique, je m'interroge sur les méthodes actuelles et possibles pour en restreindre l'utilisation et sinon, le ruissellement.

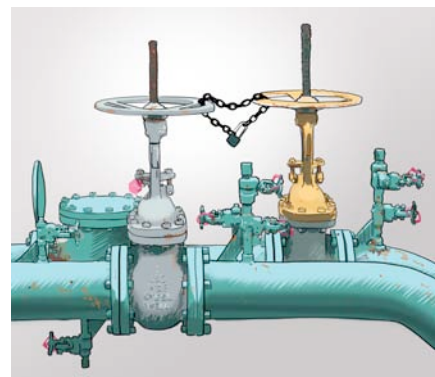
Et les lagunes?

Considérant que le présent BAPE ne constitue pas une évaluation environnementale des risques des projets gaziers et pétroliers sur les milieux fragiles, considérant qu'une telle évaluation ne semble pas prévue au stade exploratoire et considérant que l'EES-2 de Genivar portant sur le golfe du Saint-Laurent n'inclut pas les forages en milieu lagunaire (version finale toujours pas disponible), qui se chargera d'évaluer cet aspect et d'émettre des recommandations à cet effet?



3. Recommandations

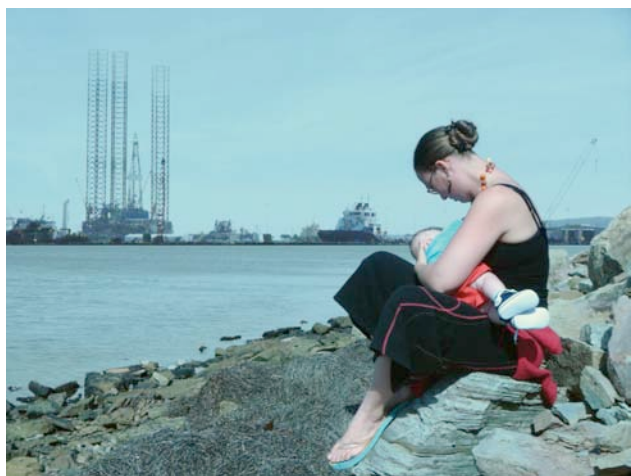
1. Toute activité qui sera jugée très risquée pour la nappe phréatique devrait être évitée (ou réduite si elle a déjà cours). À cet effet, l'utilisation de mazout ou de diesel représente une certaine menace et toute installation requérant son stockage et son transport devrait être limitée ou réduite et fréquemment inspecté. Les mécanismes de surveillance et d'intervention en cas de déversement doivent être optimisés.
2. Les activités de risque minimalement modéré sur la nappe phréatique ne devraient être réalisées ni à l'été, ni à l'automne, puisque non seulement la demande en eau y est plus élevée, mais aussi la nappe phréatique y est aussi à son plus faible niveau.
3. Favoriser toutes les mesures réduisant notre empreinte écologique, localement et globalement, afin de ne pas accentuer les phénomènes d'érosion, d'élévation du niveau de la mer et d'assèchement relatifs aux changements climatiques.
4. Prendre compte de l'autonomie énergétique du milieu insulaire dans l'évaluation d'un projet, mais prendre aussi compte de l'ensemble du cycle de vie de la consommation énergétique, de l'ensemble des scénarios possibles et de la réduction de la dépendance aux hydrocarbures liée au projet.
5. Mettre à jour la stratégie énergétique du Québec et se donner le temps de consulter le public adéquatement et d'examiner l'ensemble des options. Adapter cette stratégie aux milieux isolés.
6. Favoriser le scénario du câble électrique sous-marin ainsi qu'un programme de mobilité durable possiblement au biocarburant local. Des efforts pour amoindrir les impacts sociaux d'une telle conversion devrait être fournis. La perte d'emploi ainsi anticipée par la fermeture de la(les) centrale(s) pourrait être compensée par le développement du biogaz et autres énergies renouvelables locales, par l'optimisation du réseau de transport collectif, par la réduction et la revalorisation des matières résiduelles, par la mise sur pied d'un programme d'efficacité énergétique.
7. Développer un mécanisme de consultation au stade exploratoire, pas seulement au stade de l'exploitation, étant donné que l'exploration peut comporter des risques majeurs. Légiférer en ce sens.
8. Développer une approche qui tienne compte de l'incertitude et de la multiplicité des scénarios hypothétiques, adopter une approche de précaution *avant* que les projets exploratoires ne soient initiés, sans pour autant abuser de la participation citoyenne.



4. Conclusion

La protection de la nappe phréatique va de pair avec la réduction de notre dépendance aux énergies fossiles et avec la lutte aux changements climatiques. D'une part parce que les hydrocarbures sont une source potentielle de contamination, d'autre part parce qu'ils sont la principale source d'émission de gaz à effet de serre, laquelle accélère l'érosion et l'élévation du niveau de la mer, menaçant ainsi nos infrastructures et restreignant le volume de la nappe.

Le développement de la filière gazière *n'est pas* le meilleur moyen pour réduire les émissions de CO₂ aux Îles-de-la-Madeleine. Cette industrie pourrait même augmenter nos émissions si elle évoluait vers une exploitation massive de gaz naturel.



L'effet de "première dent d'engrenage" que constituerait un forage exploratoire terrestre aux Îles-de-la-Madeleine me préoccupe hautement. Le bassin Madeleine deviendra-t-il le nouveau klondike? À quand les plateformes de forage au large? Aurons-nous une usine de liquéfaction et un port méthanier dans notre communauté? Aucun moyen de le savoir pour l'instant, mais pas grand moyen de s'y opposer non plus, ni même de voir venir l'affaire tout simplement.

Pour l'instant, nous constatons que l'engrenage manque d'huile à Terre-Neuve-Labrador. Au moins temporairement, ce ralentissement de la roue a été obtenu au prix d'innombrables efforts. En effet, TNL a tenu un processus minimal de consultation au stade exploratoire, ce qui a permis aux communautés des cinq provinces du golfe de se mobiliser et de s'exprimer. Ainsi, plusieurs annonces de forage ont été faites depuis 3 ans, mais aucun trou n'a encore été foré, faible prix du gaz aidant, faut-il l'admettre.

J'ai espoir qu'un moratoire sur tout le golfe du Saint-Laurent soit mis en application dans les années à venir. En effet, le Canada n'est pas prêt à faire face à une marée noire, de l'avis même du vérificateur général et de Pêches et Océans. Il serait donc extrêmement fâcheux que le Québec, par imprudence et spéculation, ne vienne induire une pression supplémentaire sur cette roue, propulsant à nouveau cette course à l'or noir en milieu risqué.

Accordons autant de prudence que requis, sinon plus. Quantifions les risques et évaluons froidement si le jeu en vaut la chandelle. Donnons-nous les moyens de faire cette évaluation, dans le bon ordre logique et à la bonne échelle. Donnons-nous aussi le pouvoir de choisir notre vision d'avenir, d'opter pour d'autres projets de société. Ralentissons un peu la course, quoi, question de ne pas manquer le *virage*.